

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

GÉLULE STARTUP

Par Profil supprimé Postée le 27/11/2012 18:51

Bonjour, il y a environ un an, je m'étais acheté dans un sex shop des gélules bleues qui se vendaient par 2 ou par 3 dont le nom était "StartUP", ce sont des gélules qu'on doit avaler 2 ou 3 heures avant un rapport sexuel, ce qui intensifiait et prolongeait l'érection de manière assez amusante. Malheureusement ces gélules ont récemment été interdites en France, sûrement pour des raisons de santé mais je n'en prenais que de manière occasionnelle. Ma question est de savoir si j'ai le droit de m'en procurer dans un autre pays européen via internet, est-ce que j'ai légalement le droit de faire ça? C'est uniquement pour mon usage personnel. Merci

Mise en ligne le 28/11/2012

Bonjour,

Vous pouvez acheter un produit à l'étranger via Internet uniquement si ce produit est autorisé à la vente dans votre pays de résidence. Vous ne pouvez donc pas vous procurer ces gélules si elles ont été interdites en France.

Cordialement.
